

Prévoyance | 2

Notre caisse de pension:
Un nouveau succès
pour vous

Aperçu | 4

Stratégie de placement
modifiée



Actuel | 5

Catalogue de prestations
du fonds social EIT.swiss



AVS-21 – c'est gagné !

Même si c'était de justesse: à une majorité de 50,6%, la Suisse dit oui à la réforme de l'AVS. Cette décision peut être considérée comme historique, puisque c'est la première fois depuis 27 ans qu'une réforme de la principale institution sociale a été acceptée par le peuple. Et: c'est la première fois qu'un projet qui ne prévoit pas d'extension de l'AVS, mais qui au contraire est lié à des réductions, aboutit.

Comme entre 1948 (introduction de l'AVS) et 1957 (premier abaissement de l'âge de la retraite des femmes à 63 ans), les femmes devront à l'avenir travailler jusqu'à 65 ans pour bénéficier d'une rente AVS complète, comme les hommes. Avec le financement supplémentaire de l'AVS par une augmentation de la TVA (acceptée un peu plus nettement à 55,1%) et grâce à cette réforme, la stabilité de l'AVS est assurée pour une dizaine d'années.

Le relèvement de l'âge de la retraite n'est pas une étape agréable, ni pour les femmes ni pour de nombreux maris. La hausse de la taxe sur la valeur ajoutée réduira les revenus disponibles, à une époque où la vie devient de toute façon sensiblement plus chère. - Mais c'est surtout dans le contexte de l'arrivée à l'âge de la retraite des générations fortes du baby-boom et du fait que nous vivons tous plus longtemps que cette mesure devient nécessaire.

Martin Jucker
Directeur Spida Assurances sociales

Actuel

La satisfaction des clientes et clients de la Spida reste élevée

Dans quelle mesure nos clients sont-ils satisfaits? Où y a-t-il encore un potentiel d'amélioration? Cette année aussi nous avons effectué une enquête auprès des clients pour répondre à ces questions.

L'enquête téléphonique a été réalisée au début de l'été de cette année par une entreprise spécialisée. Environ 1'200 clients sélectionnés au hasard ont été contactés, 485 ont accepté de participer à l'enquête, ce qui donne un taux de réponse remarquable de 40%.

Le catalogue de questions contient env. 40 questions standardisées récurrentes, env. 10-15 questions spécifiques récurrentes et env. 10-15 questions spécifiques uniques sur des caractéristiques spécifiques. En plus de la satisfaction globale, des questions sont posées sur l'image, les produits et les

prestations de service ainsi que sur les collaborateurs. Les questions spécifiques de cette année concernent les contacts avec la Spida. Les clients sont priés de noter sur une échelle de 1 à 10 dans quelle mesure ils sont satisfaits de la caractéristique respective et quelle importance ils lui accordent. Le potentiel d'amélioration peut être dérivé de la différence entre l'importance et la satisfaction.

À cette occasion, je tiens à remercier vivement tous les clients qui ont pris le temps de répondre au vaste questionnaire.



→ **Une bonne note a été obtenue dans tous les domaines**

Il résulte de l'évaluation de toutes les questions une satisfaction globale de 8,8. 95% de nos clientes et clients ont jugé les prestations de la Spida bonnes ou très bonnes. Nous sommes fiers de ce très bon certificat que nos clients nous ont établi (graphique).

Contact et collaborateurs

Les questions de savoir si les contacts étaient suffisants, aimables, cordiaux, sérieux et se déroulaient dans une atmosphère agréable ont obtenu une note respectable de 9,3 points. En tant qu'entreprise prestataire de services, l'interaction entre clients et collaborateurs nous tient à

cœur. Votre satisfaction est considérablement influencée par les aspects suivants:

- Êtes-vous pris-e au sérieux en tant que client-e et suivi-e avec prévenance?
- Nos collaborateurs traitent-ils vos demandes de manière rapide, compétente et orientée vers les solutions?

Dans ce domaine également, nos clients nous ont à nouveau décerné une très bonne note.

Évaluation des produits et prestations de service

Les questions concernant la qualité du suivi, du montant des frais, de la compréhensibilité des documents et des for-

mulaires, votre charge de travail administratif, l'exactitude et la traçabilité des déclarations établies et le traitement équitable sont résumées sous la rubrique «Produits et prestations de service».

Lors de la dernière enquête, la souplesse des décisions discrétionnaires a été identifiée comme le potentiel principal d'amélioration. Nous avons introduit comme mesures l'explication détaillée de la marge d'appréciation ainsi que l'envoi d'une lettre de rappel avant le rappel payant. Ces deux mesures nous ont permis de faire passer le score de 7,8 à 8,1 points.

L'image de la Spida

Par image, il faut entendre si l'entreprise semble bien préparée pour l'avenir, si



Prévoyance

Notre caisse de pension un nouveau succès pour vous



Pour la septième fois consécutive, la Spida Fondation de prévoyance présente les frais d'administration les plus bas dans la comparaison CP 2022 et parvient ainsi à s'établir efficacement et à long terme dans un contexte de marché difficile.

La comparaison des caisses de pension publiée début juin par le «Sonntags-Zeitung» et «Finanz und Wirtschaft» atteste que la Spida Fondation de prévoyance a «de loin les coûts moyens

les plus bas», avec CHF 132.00 par personne assurée. Vous vous demandez peut-être comment nous parvenons à maintenir les frais d'administration par personne si bas. Cela est notam-

ment possible grâce à l'effet de synergie exploité entre le premier et le deuxième pilier, à la stratégie et aux collaborateurs compétents qui savent maintenir l'équilibre entre les coûts et les avantages pour les clients. En outre, la Spida ne verse pas de courtages aux brokers. Pour le traitement de toutes les mutations dans Spida Fondation de prévoyance, les collaborateurs utilisent le même système d'exploitation que dans le premier pilier. Ainsi, il n'est pas nécessaire de payer des licences supplémentaires coûteuses ni d'élaborer d'éventuelles interfaces entre plusieurs solutions logicielles. Nous profitons en outre de notre Unique Selling Proposition, ce que l'on appelle l'argumentaire de vente unique: il y a toujours un responsable de compte par client. Ainsi, tous les domaines spécialisés du premier comme du deuxième pilier sont pris en charge par une seule et même personne, ce qui permet en fin de compte de réaliser des économies pour les clients. Les pertes potentielles par frottements entre les départements sont ainsi évitées. En quoi cette pratique commerciale est-elle une caractéristique



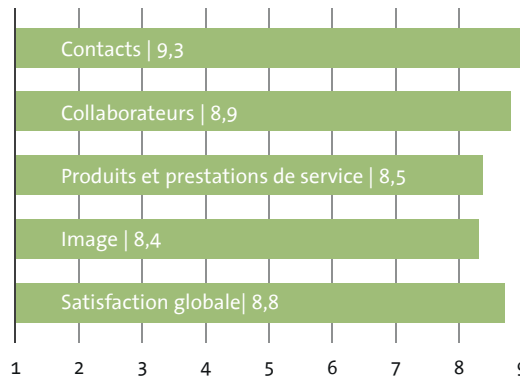
→ elle répond activement aux besoins des clients, si elle est fiable, digne de confiance, innovante et financièrement saine. Les questions posées sur l'image sont notées 8,4 dans l'ensemble. La grande majorité de nos clients (95%) nous recommanderaient pratiquement sans réserve !

Conclusion

Les résultats montrent qu'il vaut la peine de poursuivre systématiquement les potentiels d'amélioration. Nous satisfaisons déjà un grand nombre de vos besoins. Nous analyserons vos suggestions de cette année au cours des prochaines semaines et prendrons les mesures qui s'imposent, sans pour autant négliger nos points forts.

Nous sommes heureux d'avoir des clients satisfaits et fidèles comme vous. Merci de votre confiance !

Satisfaction de la clientèle 2022



Christina Vettas
Chef du service clientèle

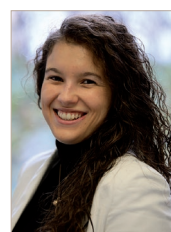
→ unique de la Spida? C'est tout simple: aucune autre caisse de compensation et de pension ne propose ses prestations de service dans les 1er et 2e piliers «tout en un». Cette pratique, définie par le Conseil de fondation et notre direction, contribue non seulement à la satisfaction des clients, mais aussi à ce que les frais d'administration moyens par personne soient, une fois de plus, les plus bas dans la comparaison des caisses de pension.

Nous sommes également, et une fois de plus, les deuxièmes meilleurs en matière de rendement des placements à long terme (dix dernières années), avec 5,8% par an. Cela nous permet d'obtenir une bonne et juste rémunération des avoirs de vieillesse (5,0% pour l'année en cours). Mais comment et quand la Spida fixe-t-elle son taux d'intérêt? En fin d'année, le Conseil de fondation détermine de manière prospective le taux d'intérêt pour l'année suivante. Cela signifie que le taux d'intérêt n'est pas corrigé ou révisé une nouvelle fois à la fin de l'année, comme c'est le cas pour un grand nombre d'autres insti-

tutions de prévoyance. Cette pratique commerciale est avantageuse, car contrairement à la fixation rétrospective des taux d'intérêt de nombreuses autres caisses de pension, la fixation prospective se traduit par une meilleure situation, notamment pour les assurés sortants. En cas de fixation rétroactive du taux d'intérêt, un taux d'intérêt est généralement déjà défini en début d'année, ce qui correspond souvent au taux d'intérêt minimal LPP de 1%. Donc, si une personne assurée quitte l'entreprise en cours d'année en raison d'un changement d'employeur, d'un départ à la retraite ou d'une autre raison, elle n'a reçu que le taux d'intérêt minimal, tandis que les autres assurés qui sont ou restent assurés jusqu'à la fin de l'année ou au-delà bénéficient d'un taux d'intérêt défini ultérieurement et potentiellement plus élevé.

En résumé, nous constatons que notre succès n'est pas dû à un seul, mais à plusieurs facteurs: notre Unique Selling Proposition, l'encadrement compétent et global de nos collaborateurs et l'exploitation des effets de synergie.

Lien web vers l'article du «Sonntags-Zeitung»: www.pensionskassenvergleich.ch



Kimberley Gleeson
Conseillère clients Cotisations

Stratégie de placement modifiée

4



Au cours des dix dernières années, la Spida Fondation de prévoyance a obtenu le deuxième meilleur rendement des placements sur le marché de la prévoyance professionnelle, selon la comparaison des CP du «SonntagsZeitung». Depuis septembre, une nouvelle stratégie de placement est en vigueur, ce qui doit également garantir le financement des prestations à l'avenir.

Selon la Banque cantonale de Zurich, différentes études indiquent qu'au moins 80% du rendement des portefeuilles est déterminé par la stratégie de placement. En conséquence, la définition d'une stratégie de placement est importante, les caisses de pension devant tout particulièrement tenir compte des points suivants, conformément aux directives de placement en vigueur:

- Sécurité de la réalisation du but de la prévoyance
- Rendement conforme au marché
- Répartition appropriée des risques
- Liquidité dans les délais
- Concordanance des placements et des engagements

Sur cette base, la Spida fait réaliser tous les deux ou trois ans une étude complète de gestion actif-passif (Asset Liability Management, ALM) par une entreprise indépendante et spécialisée, afin d'adapter sur cette base la stratégie de placement à la structure de la caisse de pension.

Investissements supplémentaires dans des sociétés cotées à petite capitalisation

La nouvelle stratégie de placement fixée

par le Conseil de fondation prévoit principalement une quote-part d'actions plus élevée de 38% au lieu de 33%. À l'avenir, la Spida effectuera désormais des investissements dans ce que l'on appelle les small caps dans le cadre des marchés d'actions mondiaux. Avec un risque modérément plus élevé, on s'attend à des rendements plus élevés et à une amélioration de la diversification.

Dans le domaine des obligations, une part légèrement inférieure de 24 au lieu de 25% est définie. La mise en œuvre se fait désormais à hauteur de trois points de pourcentage par le biais

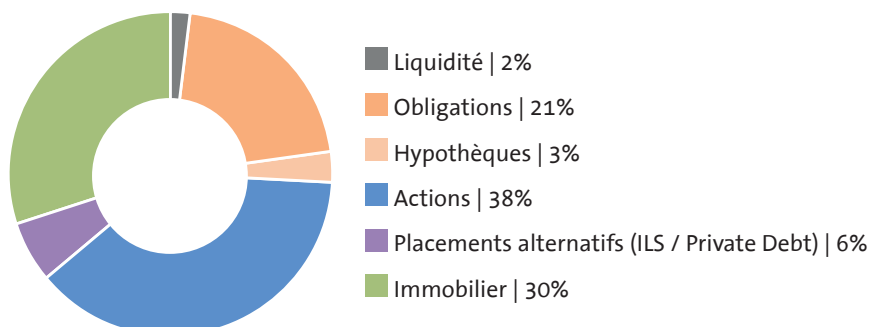
d'hypothèques, la Spida n'accordant elle-même aucun crédit. Le Conseil de fondation a par ailleurs décidé de renoncer à l'avenir à l'utilisation de placements en matières premières. Les caractéristiques de rendement et de risque de la catégorie de placement, mais aussi les aspects de durabilité, étaient notamment déterminants. Dans le domaine des placements dits alternatifs, la Spida n'utilise donc plus que deux catégories de placement: d'une part la dette privée (obligations qui ne sont pas cotées en bourse, mais qui font l'objet de contrats sur les marchés privés), d'autre part les titres liés à des assurances (insurance linked securities), qui présentent des caractéristiques de diversification avantageuses.

L'immobilier, qui représente 30% des investissements, continue à jouer un rôle central. La Spida met ici délibérément l'accent sur les biens immobiliers résidentiels détenus directement en Suisse.

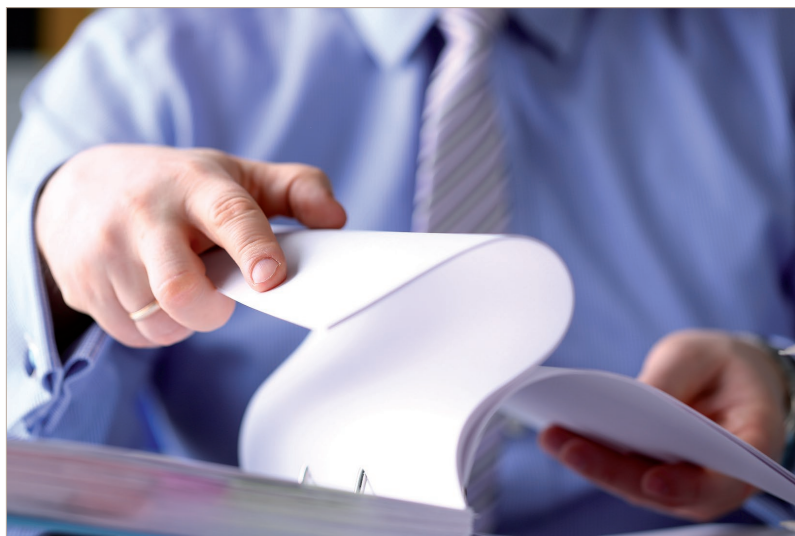


Markus Büchi
Directeur
Fondation de prévoyance

Stratégie de placement de Spida Fondation de prévoyance



Catalogue de prestations du fonds social EIT.swiss



Les membres d'EIT.swiss peuvent demander un remboursement au fonds social EIT.swiss pour certaines prestations de la CCT de la branche suisse de l'électricité sur la base du décompte avec la caisse de compensation AVS Spida. La base est le catalogue de prestations en vigueur.

Pendant de nombreuses années, les membres ont pu profiter de taux de cotisations bas et de remboursements élevés. Cela a été possible grâce au niveau élevé des réserves, qui ont été constamment réduites sous forme de subventions de contribution. À l'avenir, ces prestations ne pourront plus être financées par les taux de cotisation actuels et par une nouvelle érosion du patrimoine.

Dans ce contexte, il était nécessaire d'agir. Le Conseil de fondation a examiné deux options: l'augmentation des cotisations ou un ajustement des prestations. Une augmentation des cotisations aurait entraîné une charge financière supplémentaire. C'est pourquoi le Conseil de fondation a opté pour un ajustement du catalogue des prestations.

Le nouveau catalogue des prestations entrera en vigueur le 01.01.2023

Pour les prestations suivantes, il n'y aura plus de droit au remboursement vis-à-vis du fonds social à partir du 1er janvier 2023:

- Allocation de naissance facultative du fonds social de CHF 500.00 dans

les cantons sans réglementation correspondante

- Différence de 30% du salaire avant le service pour la période de l'ER pour un militaire en terme long, pour autant qu'il soit continué à être engagé auprès de son ancien employeur pendant au moins 6 mois après la fin de la période de service
- Indemnité d'absence pour l'exercice d'une fonction politique en tant que conseiller municipal, communal, de district ou cantonal élu
- Indemnité d'absence pour les experts aux examens de fin d'apprentissage à titre accessoire
- Versement du salaire en cas de décès du salarié sous certaines conditions

Pour l'année 2022, il est encore possible de faire valoir les prestations selon le catalogue des prestations actuel, en vigueur depuis le 01.01.2020. Celles-ci peuvent être déclarées début 2023 avec la déclaration annuelle des salaires 2022.

La CCT ou le droit en vigueur sont déterminants pour l'obligation de prestation envers les collaborateurs. Pour

toute demande concrète concernant l'application de la CCT ou vos obligations en matière de prestations, l'association est votre interlocuteur (Richard Permann, richard.persmann@eitswiss.ch, tél. 044 444 17 80).

Pour toute question concernant la demande de remboursement auprès du fonds social EIT.swiss, votre interlocuteur à la Spida est compétent.

Le Conseil de fondation du fonds social EIT.swiss

Impressum

Magazine d'information gratuit destiné à notre clientèle, Spida Fenêtre paraît 2 à 3 fois par an. L'impression ou la reproduction des contenus, sous quelque forme que ce soit, y compris celle d'extraits, n'est pas autorisée sans notre accord écrit.

Rédaction
Christina Vettas, Simone Wipf, Markus Büchi, Werner Marti

Plus
Susanne Carioti, Kimberley Gleeson

Spida, Bergstrasse 21, case postale,
8044 Zurich,
Téléphone 044 265 50 50,
Courriel fenster@spida.ch
Site web www.spida.ch

Impression
ZT Medien AG, Zofingen

© Spida | 11-2022

Réforme de l'AVS: les principaux changements



Le 25 septembre 2022, le peuple suisse a accepté le projet de modification de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (AVS 21). La réforme entrera probablement en vigueur le 1er janvier 2024.

La réforme a pour but d'assurer les finances de l'AVS pour les dix prochaines années ainsi que de maintenir le niveau des prestations de retraite. Le paquet de mesures adopté comprend une uniformisation de l'âge de référence (appelé jusqu'ici «âge ordinaire de la retraite») des femmes et des hommes à 65 ans ainsi qu'une flexibilisation de la retraite et une augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée de 0,4 point de pourcentage.

Brève rétrospective sur la dernière révision de l'AVS et l'âge de la retraite des femmes

La dernière révision de l'AVS est entrée en vigueur le 1er janvier 1997, il y a donc 25 ans. Les principales modifications concernaient la suppression de la rente pour couple, respectivement l'introduction des rentes individuelles (avec des dispositions transitoires jusqu'en 2001), le splitting du revenu, la prise en compte des bonifications

pour tâches éducatives et d'assistance, la possibilité d'anticiper la rente, le nouveau droit à la rente de veuf et l'obligation de cotiser pour les épouses et les veuves sans activité lucrative.

L'âge de la retraite des hommes est resté inchangé à 65 ans depuis 1948 (introduction de l'AVS). En revanche, l'âge de la retraite des femmes a été ajusté à plusieurs reprises: en 1948, l'âge de la retraite était en principe aussi fixé à 65 ans pour les femmes. Une rente pour couple était toutefois déjà versée lorsque l'homme avait 65 ans et la femme seulement 60. En 1957, l'âge de la retraite des femmes a été abaissé à 63 ans et en 1964 à 62 ans. Dans le cadre des mesures de consolidation de la 9e révision de l'AVS, en 1979, l'âge limite des femmes pour la rente pour couple a été relevé à 62 ans, ce qui signifie que la rente pour couple n'était versée que lorsque la femme avait 62 ans. Avec la 10e révision de l'AVS, l'âge de la rente des femmes a été relevé dans un premier temps en 2001 à 63 ans et dans un deuxième temps en 2005 à 64 ans.

Augmentation progressive de l'âge de référence des femmes

L'âge de référence des femmes sera



→ augmentée progressivement de trois mois par année. L'augmentation commencera une année après l'entrée en vigueur de la réforme. Si la réforme entre en vigueur en 2024, comme actuellement prévu, cela signifie que les femmes nées en 1960 qui auront 64 ans en 2024 ne seront pas concernées par l'augmentation de l'âge de référence. Ensuite, l'âge de référence augmentera progressivement jusqu'en 2028.

Mesures de compensation pour les femmes de la génération de transition

Lorsque la réforme entrera en vigueur en 2024, les femmes nées entre 1961 et 1969 feront partie de la génération de transition. Si les femmes de la génération de transition travaillent jusqu'à l'âge de référence qui leur est désormais applicable, elles reçoivent un supplément à vie (minimum CHF 13.00 / maximum CHF 160 par mois) sur leur rente de vieillesse. Les femmes de la génération de transition ont la possibilité d'anticiper leur retraite dès 62 ans.

Une retraite flexible aujourd'hui et après l'entrée en vigueur de la réforme

Aujourd'hui, une anticipation de la rente de vieillesse de deux ans au maximum est possible pour toutes les personnes. Seules des années entières (12 ou 24 mois) peuvent faire l'objet d'un versement anticipé. La réduction de la rente est de 6,8% pour une année d'anticipation et de 13,6% pour deux années d'anticipation. Le versement de la rente de vieillesse peut être différé d'un an au minimum et de cinq ans au maximum. Dans ce délai, la rente peut être appelée à tout moment pour le début du mois suivant. L'ajournement de la rente donne droit à un supplément qui varie entre 5,2% et 31,5% en fonction de la durée de l'ajournement.

Après l'entrée en vigueur de la réforme de l'AVS, il est possible d'anticiper la totalité de la rente ou une part comprise

entre 20% et 80% à partir de 63 ans révolus et le versement anticipé peut désormais être demandé à tout moment pour le début du mois suivant. Le versement de la rente de vieillesse peut toujours être ajournée d'un an au minimum et de cinq ans au maximum, mais il est désormais possible d'ajourner une part comprise entre 20 et 80%. En outre, il sera possible de combiner le versement anticipé et l'ajournement (versement anticipé de 20% à 80% de la rente / ajournement de la partie restante).

Les réductions en cas de versement anticipé et les suppléments en cas d'ajournement sont adaptés à l'espérance de vie moyenne et réduits en conséquence. Cela signifie que pour des revenus annuels moyens plus faibles (\leq CHF 57'360), des réductions moins importantes seront déterminantes. Les nouveaux taux seront fixés et introduits par le Conseil fédéral à une date ultérieure.

Continuation de l'activité lucrative après 65 ans

Selon la réglementation actuelle, toute personne travaillant au-delà de l'âge ordinaire de la retraite et gagnant plus de CHF 1400 par mois (= franchise) doit continuer à cotiser à l'AVS. Toutefois, ces cotisations n'entraînent pas pour le moment une rente plus élevée.

Après l'entrée en vigueur de la réforme de l'AVS, il est possible de renoncer à la franchise et les cotisations AVS versées après l'âge de référence (65 ans) peu-

vent désormais être prises en compte. Un nouveau calcul permet de combler les éventuelles lacunes de cotisation et d'améliorer les rentes AVS (jusqu'à la rente maximale).

Conseils et calculs anticipés

Les travaux de préparation pour l'entrée en vigueur de la réforme de l'AVS sont en cours. Toutefois, les travaux de mise en œuvre y afférents vont encore prendre du temps. Il n'y a pas encore d'indications concrètes sur de nombreux points.

Un conseil individuel aux assurés ne sera possible qu'après l'acceptation des dispositions de l'ordonnance de la Confédération (actuellement au stade de projet). Il n'est donc pas possible à l'heure actuelle de procéder à des calculs provisoires des rentes en tenant compte des modifications apportées par la réforme de l'AVS. Nous vous informerons sur notre site web (www.spida.ch > News) dès que les calculs correspondants seront possibles.



Susanne Carioti
Chef d'équipe
Prestations AVS/AI

Augmentation progressive de l'âge de référence des femmes

Année	Âge de référence	Concerne les femmes nées en
2024	64 ans (aucune augmentation)	1960
2025	64 ans + 3 mois	1961
2026	64 ans + 6 mois	1962
2027	64 ans + 9 mois	1963
2028	65 ans	1964

La caisse de retraite de votre segment Pour une vie plus libre

Spida Fondation de prévoyance, indépendante et flexible. Propose aux petites et moyennes entreprises des solutions sur mesure. N'hésitez pas à solliciter sans engagement une offre gratuite; nous optimisons votre prévoyance!

- Faibles cotisations
- Charge administrative minimale
- Facturation à terme échu
- Frais de gestion faibles
- Des intérêts et des prestations attractifs
- Retraite flexible

spida.



Spida
Fondation de prévoyance
Bergstrasse 21
Case postale
8044 Zurich
Téléphone 044 265 50 50
info@spida.ch
www.spida.ch

8

Jeu-concours: gagnez un chèque REKA d'une valeur de 100 francs!

Maison russe en bois	Tissu de coton imprimé	Disparité, différence	Rivière traversant Fribourg	En tête du slalom	Poisson consommé saur	Lieu pour les choses inutiles	Presse (fam.)	Subjonctif d'un verbe gai	Faire une livraison	Balle de service au tennis	Facteur Rhéus	Pronom démonstratif
Parc ferroviaire (VS; 3m.)												
Sans originalité		6			Émanation malsaine	Pain au lait et aux oeufs			5			
Organiser autour d'un thème				Elle travaille à la maison							Il imite le cuir	
Poète de l'Holocaste † (Paul)	Qui peut mêler l'eau à l'huile	Famille de skieurs suisses			4	Fin de verbe		Joignis, rattachai		Suit le vu		
				Canton d'Argovie		Chan-teur français † (Gilbert)	Méthode de soins énergétiques					
		Article défini		Repaire d'un fauve		... aux corneilles				S'oppose au recto		Montagne sa-crée des Samis
Mantra monosyllabique	Mousseux italien		Copines				Seconde personne de la Trinité		Cylindre fileté en hélice	1		
Site celtique (NE; 2 mots)						Publication moderne	Invariable, stable	2			Particule chargée	
Plus vers le sud que vers l'est	3		Mesure d'acidité		Individu hors caste				Vallée fluviale			
Pronom anglais		Cour d'école couverte					Lac des Préalpes vaudoises					
Au bout d'un câble					Ronsard en a écrit plusieurs			Femme noble d'Es-pagne				

1	2	3	4	5	6
---	---	---	---	---	---

Reportez la solution sur la carte-réponse annexée et envoyez-la jusqu'au 31 janvier 2023.
Bon amusement! Le recours juridique est exclu.

Solution
Mots croisés
Numéro 54:
RÉVISION

Ont gagné des chèques REKA d'une valeur de 100 francs:

Ursula Brunner,
5723 Teufenthal AG;
Isabella Rapp,
6315 Oberägeri;
Jeannette Häfliger,
6130 Willisau